Département de la Charente - 2ème circonscription

Elections législatives - 21 et 28 Mars 1993



- 49 ans.
- Attaché Régional du Journal Officiel et de la Documentation Française
- Chargé de cours à l'Université de Bordeaux.
- Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.
- Marié. Epouse infirmière surveillante des Services Médicaux à l'Hôpital de Cognac. 2 enfants.

ACTIONS LOCALES

- Conseiller Municipal de Chateaubernard (Réélu depuis 1977 sans interruption)
- Conseiller d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes (Elu en 1992 par les maires de la région pour une période de six ans).
- Vice-Président de l'union départementale des élus socialistes et républicains.
- Vice-Président d'une fédération départementale de parents d'élèves.
- Membre des conseils départementaux de l'éducation nationale et de la toxicomanie.
- Membre d'associations pour la protection de l'environnement.
- Candidat dans notre circonscription aux élections législatives de 1978 et aux élections cantonales de 1988 (canton de Cognac-Sud).

Jean-Claude Fayemendie

Candidat du Parti Socialiste

François-Pierre Martin

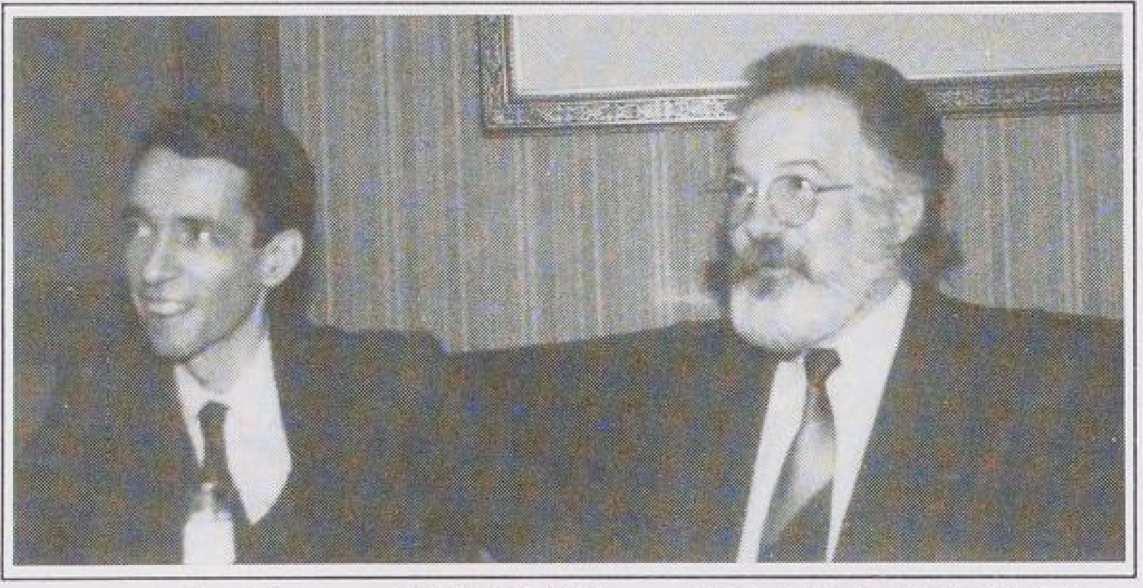
Suppléant du Mouvement des Radicaux de Gauche

M.R.G.

Alliance des Français pour le Progrès

Vu, les candidats

UN CANDIDAT FIDELE A SES ENGAGEMENTS ET A SA CIRCONSCRIPTION



François-Pierre MARTIN et J.C. FAYEMENDIE
Suppléant.

- **Avocat à la Cour.** • Membre du M.R.G. depuis 1974.
- 42 ans. Né d'une famille de viticulteurs de la région de Segonzac. 2 enfants.
- Ancien Vice-Président du Mouvement des Jeunes M.R.G.
- Ancien Délégué National aux Problèmes de Justice.



I
Maintenir la protection sociale : la solidarité
II
Défendre l'Éducation nationale : l'égalité des chances
III
Partager le travail : l'emploi
IV
Élargir la démocratie : la citoyenneté.
V
Promouvoir de nouveaux équilibres : la ville, la campagne, l'environnement, la planète.

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Amis

LE CONSTAT

Les charges et obligations multiples qui pèsent aujourd'hui sur un député, ne lui permettent d'exercer sérieusement son mandat que s'il lui consacre la totalité de son temps. Il serait mensonger, voire dangereux pour notre département, de prétendre exercer efficacement les responsabilités de Président du Conseil Général sans s'y vouer exclusivement.

Notre circonscription ne peut plus souffrir d'une permanence éphémère et d'un local ouvert un mois avant les élections pour disparaître ensuite. Le député ne doit pas attendre la fin de son mandat pour être sur le terrain de ses 97 communes.

CE QUE JE VEUX FAIRE

Dès mon élection, je m'engage à installer un bureau permanent sur la circonscription, avec **LA CREATION DE 5 EMPLOIS :**

- **1 assistant parlementaire chargé en priorité des problèmes de l'emploi, du social, des relations avec les entreprises et les milieux socio-professionnels.**
- **1 assistant parlementaire chargé des secteurs viticole, agricole et de la ruralité.**
- **1 secrétaire** à temps plein.
- **2 secrétaires** à temps partiel.

Etant contre le cumul, je m'engage en dehors de mon mandat municipal, à me consacrer à temps plein, à ma fonction de député et je ne solliciterai aucun autre mandat. Mon suppléant, dont la profession est avocat, participera à l'élaboration et à l'aspect juridique des dossiers le nécessitant.

Ce qui représente au total une équipe de 7 personnes immédiatement au service de toute la circonscription.

Jamais un député de l'opposition ne nous a constitué cette force de travail pour nos 8 cantons et nos 97 communes.

Notre équipe appliquera le Contrat pour la France que nous passons avec vous et que vous avez précédemment reçu.

LE TRAVAIL EN EQUIPE

Un député doit constituer auprès de lui une équipe bien adaptée à ses objectifs et à ses méthodes de travail. Pour cela, je vais privilégier la compétence technique de mes collaborateurs, qui seront des animateurs de l'action locale. Je souhaite également recruter de jeunes diplômés de la circonscription, qui devront, avec le député, aller vers les autres ou les accueillir, en affrontant les problèmes et en brisant le mur des indifférences.

LE DIALOGUE

Le député doit être un interlocuteur naturel, qui doit travailler avec les relais immédiats que sont les conseillers généraux, maires, conseillers municipaux, même s'ils ne partagent pas ses orientations politiques.

Le député doit être en prise immédiate avec la réalité locale.

➢ A ceux qui vont voter pour nous :

Vous allez contribuer à augmenter les chances de chacun, à faire reculer les égoïsmes, l'ignorance et la haine de l'autre, en préférant une société solidaire à l'individualisme sauvage. Avec vous, nous nous engageons à défendre la dignité des personnes et à consolider l'emploi et la protection sociale, exigence d'un pays moderne.

➢ A ceux qui hésitent :

Nous avons géré le pays, confronté nos rêves à la réalité, réussi de grandes réformes, malgré la Droite qui les a combattues.

Pour les années qui viennent, nous voulons construire une alliance de progrès avec vous, électrices et électeurs de notre circonscription, qui mettez au cœur du combat politique, les valeurs humaines. Sans vous, nous ne pouvons rien.

➢ A ceux qui choisiront d'autres candidats :

Pour nous, il ne peut y avoir de liberté sans protection contre la loi du plus fort. Nous croyons à la force des idées, nous croyons qu'il est toujours possible de transformer la société, nous avons espoir qu'un jour notre travail vous convaincra à rejoindre nos actions au bénéfice du Cognaçais et du Sud Charente.


J.C. Fayemendie

Avec votre confiance, le dimanche 21 mars, réunissons la France du Progrès

ALLIANCE DES FRANÇAIS POUR LE PROGRES

COMPOSERVICES - SIRET 339 537 763 00015 - ✆ 45 92 92 22